



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Marine nationale  
DCSSF  
DSSF TOULON**

Toulon, le 1<sup>er</sup> août 2025  
N° 2025-12678 DSSF TOULON/SDFC/DIR/NP  
RPAA :

**DECISION**

- OBJET** : délégation de signature en matière de passation des marchés publics et accords-cadres de la direction du service de soutien de la flotte de Toulon.
- T. ABROGE** : décision n° 2024-14477 /DSSF Toulon/DIR/NP du 12 septembre 2024.

**Le directeur du service de soutien de la flotte de Toulon,**

Vu :

- le décret du 23 juin 2025 publié au JORF du 25 juin 2025 portant nomination de M. le contre-amiral Fabrice Bornet directeur local du service de soutien de la flotte de Toulon à compter du 1<sup>er</sup> août 2025 ;
- l'arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;
- l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités centrales en droit de la commande publique publié au JORF du 7 décembre 2023 ;
- vu l'instruction DSSF Toulon (IP) n°18 relative à la délégation des compétences dans les marchés publics.

**Décide :**

**Article 1er**

Dans le cadre des accords-cadres, des marchés dont le pouvoir adjudicateur est le directeur du service de soutien de la flotte de Toulon<sup>1</sup>, délégation est donnée à l'effet de signer les actes de passation suivants :

- les accords-cadres et marchés ;
- leur rapport de présentation ;
- leur lettre de notification ;
- leur lettre de rejet d'offre ;
- leur lettre déclarant la procédure sans suite ;

jusqu'au seuil MAPA<sup>2</sup> HT à :

- CRC1 Marie-Aude Siegemund, sous-directrice finances contrats du service de soutien de la flotte de Toulon et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à :
- ICDHC Philippe Even, chef de département achats rechanges de la direction du service de soutien de la flotte de Toulon ;

<sup>1</sup> Soit montant ≤ 70 fois le seuil des MAPA<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Seuil MAPA = seuil européen de procédure formalisé applicable aux marchés de fournitures et de services, qui ne sont pas des marchés de défense ou de sécurité, mentionné dans l'avis prévu par l'article L.2123-1 du code de la commande publique (annexe 2 du code de la commande publique).

- CTD Simon Palussière, chef de département achats prestations et matériels de la direction du service de soutien de la flotte de Toulon ;

jusqu'à 40 000 euros HT aux Chefs de département achat concernés :

- CTD Simon Palussière, chef de département achats prestations et matériels de la direction du service de soutien de la flotte de Toulon ;
- ICDHC Philippe Even, chef de département achats rechanges de la direction du service de soutien de la flotte de Toulon.

## **Article 2**

Dans le cadre des accords-cadres et des marchés dont le pouvoir adjudicateur est le directeur du service de soutien de la flotte de Toulon<sup>1</sup>, délégation est donnée à l'effet de signer les marchés subséquents pris en application des accords-cadres signés par le directeur du service de soutien de la flotte de Toulon ainsi que les marchés issus d'une procédure allotie dont le pouvoir adjudicateur est le directeur du service de soutien de la flotte de Toulon<sup>1</sup>, dans les cas suivants :

jusqu'au seuil MAPA<sub>2</sub> HT à :

- CRC1 Marie-Aude Siegemund, sous-directrice finances contrats du service de soutien de la flotte de Toulon et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, au chef de département achat concerné ;
- ICDHC Philippe Even, chef de département achats rechanges de la direction du service de soutien de la flotte de Toulon ;

jusqu'à 40 000 euros HT à :

- ICDHC Philippe Even, chef de département achats rechanges de la direction du service de soutien de la flotte de Toulon ;
- CTD Simon Palussière, chef de département achats prestations et matériels de la direction du service de soutien de la flotte de Toulon ;

## **Article 3**

Dans le cadre des accords-cadres et des marchés dont le pouvoir adjudicateur est le directeur du service de soutien de la flotte de Toulon<sup>1</sup>, et en cas d'absence ou d'empêchement simultanément du directeur et du directeur adjoint du service de soutien de la flotte de Toulon, délégation est donnée à l'effet de signer les actes suivants :

- les avis de pré-information et les projets d'AAC ;
- les décisions d'admission des candidats à présenter une offre ;
- les envois d'un dossier de consultation ;
- les additifs et les modificatifs aux dossiers de consultation ;
- les décisions de report ou de refus de report du délai de présentation des offres ;
- le retour d'offre hors délai ;
- les lettres de demandes de prolongation de la durée de validité d'une offre ;
- les documents liés à la mise au point d'un marché ;
- les lettres d'envoi et les demandes de signature par le titulaire de documents d'un marché ou d'un marché négocié ;

à :

- CRC1 Marie-Aude Siegemund, sous-directrice finances contrats du service de soutien de la flotte de Toulon et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à :
- ICDHC Philippe Even, chef de département achats rechanges de la direction du service de soutien de la flotte de Toulon ;
- CTD Simon Palussière, chef de département achats prestations et matériels de la direction du service de soutien de la flotte de Toulon.

#### Article 4

Dans le cadre des accords-cadres et des marchés dont le pouvoir adjudicateur est le directeur du service de soutien de la flotte de Toulon<sup>1</sup>, délégation est donnée à l'effet de signer les actes suivants :

- les avis de pré-information et les projets d'AAC ;
- les décisions d'admission des candidats à présenter une offre ;
- les envois d'un dossier de consultation ;
- les additifs et les modificatifs aux dossiers de consultation ;
- les décisions de report ou de refus de report du délai de présentation des offres ;
- le retour d'offre hors délai ;
- les lettres de demandes de prolongation de la durée de validité d'une offre ;
- les documents liés à la mise au point d'un marché ;
- les lettres d'envoi et les demandes de signature par le titulaire de documents d'un marché ou d'un marché négocié ;

relatifs à des marchés subséquents ainsi que les marchés issus d'une procédure allotie jusqu'au seuil MAPA<sub>2</sub> HT à :

- CRC1 Marie-Aude Siegemund, sous-directrice finances contrats du service de soutien de la flotte de Toulon et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à :
- ICDHC Philippe Even, chef de département achats rechanges de la direction du service de soutien de la flotte ;
- CTD Simon Palussière, chef de département achats prestations et matériels de la direction du service de soutien de la flotte de Toulon ;

relatifs à des accords-cadres, marchés et marchés subséquents jusqu'à 40 000 euros HT au chef de département achat concerné :

- CTD Simon Palussière, chef de département achats prestations et matériels de la direction du service de soutien de la flotte de Toulon ;
- ICDHC Philippe Even, chef de département achats rechanges de la direction du service de soutien de la flotte de Toulon.

#### Article 5

Dans le cadre des accords-cadres et des marchés dont le pouvoir adjudicateur est le directeur du service de soutien de la flotte de Toulon<sup>1</sup>, délégation est donnée à l'effet de signer les actes suivants :

- les dossiers de consultation des entreprises relatifs aux marchés subséquents des accords-cadres multi-attributaires<sup>3</sup> : lettres d'envoi des dossiers de consultation des entreprises, additifs et modificatifs apportés à ces dossiers, réponses apportées aux demandes de renseignements complémentaires ; les demandes de complément de candidature ;
- les demandes de précisions à un soumissionnaire concernant son offre ;
- les lettres de convocation aux réunions entrant dans le cadre de la consultation (visite de navires, réunion de négociation, participation au dialogue compétitif, réunion de mise au point, etc.) ;
- les demandes de fourniture des certificats et attestations prévus par les textes ;
- les réponses aux demandes de renseignements concernant une procédure ou un dossier de consultation ;

à :

- CRC1 Marie-Aude Siegemund, sous-directrice finances contrats du service de soutien de la flotte de Toulon
- CTD Simon Palussière, chef de département achats prestations et matériels de la direction du service de soutien de la flotte de Toulon ;
- ICDHC Philippe Even, chef de département achats rechanges de la direction du service de soutien de la flotte de Toulon.

#### **Article 6**

Le directeur du service de soutien de la flotte de Toulon doit être tenu informé du déroulement des procédures ainsi que des événements et aléas pouvant affecter la validité des actes dont la signature est déléguée.

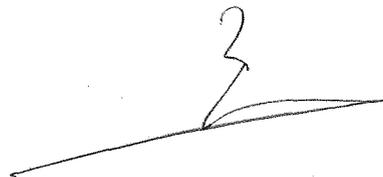
#### **Article 7**

La décision n° 2024-14477 /DSSF Toulon/DIR/NP du 12 septembre 2024 est abrogée.

#### **Article 8**

La présente décision sera publiée sur le site internet suivant : [www.achats.defense.gouv.fr](http://www.achats.defense.gouv.fr)

Le contre-amiral Fabrice Bornet,  
directeur du service de soutien de la flotte de Toulon,



---

<sup>3</sup> Les chefs de départements achats bénéficient de cette délégation jusqu'à 40 000 € HT.

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRES :

- DSSFT (DIR - DA - TOUS RO - SDFC - SDL - SDPM - SDL - SDT)

### COPIES :

- DCSSF (SDA)
- Archives (RPAA – chrono).